

Le montant des charges s'élève ainsi : Pour Mouen, charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2013 : 30 025,80 € et charges nettes retournées au 1^{er} septembre (*au prorata*) : 23 967,25 €, charges nettes retournées dans le cadre des compétences voirie, espaces verts et éclairage public : 422 152,98 €. Pour Tourville sur Odon, charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2013 : 19 724,40 €, charges nettes retournées au 1^{er} septembre 2013 (*au prorata*) : 24 184,28 €. Pour Verson, charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2013 : 98 941,60 €, charges nettes retournées au 1^{er} septembre 2013 (*au prorata*) : 89 788,61 €. Pour le syndicat du Parc de Loisirs, charges nettes transférées pour les communes de Biéville-Beuville, Caen, Epron et Hérouville Saint Clair : 65 000 € chacune.

Ces sommes seront déduites de la dotation de compensation versée par Caen la mer à chacune de ces communes.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de François Ozenne

B) Recensement de la population : création des emplois d'agents recenseurs, définition des modalités de leur rémunération et désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement :

Pierre ESTRADE informe que la commune procèdera au recensement de la population en début d'année 2014. Pour cela, il est nécessaire de créer 8 emplois d'agents recenseurs, désigner une secrétaire coordonnatrice de l'enquête et décider de la rémunération des agents recenseurs. Il précise que l'Etat verse une dotation forfaitaire aux Communes. Après avoir exposé les différents éléments, il est proposé au Conseil Municipal, la création de 8 agents recenseurs, de nommer Isabelle SAINTIER, secrétaire en qualité de coordonnateur de l'enquête et de fixer la rémunération comme suit : 0.65 € par feuille de logement, 1.30 € par bulletin individuel, 56 € pour la formation et 28 € à l'agent recenseur à qui sera confié le quartier excentré.

Jean LEMARIÉ demande si cette prestation est neutre au niveau du coût. Pierre ESTRADE précise qu'il reste à peu près à la charge de la Commune les charges patronales.

Adopté à l'unanimité

C) Taxe d'aménagement - mise en place d'un zonage :

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des travaux, rappelle qu'en 2011, le Conseil municipal avait fixé la taxe d'aménagement (*ancienne TLE*) à 5%, sur l'ensemble de la Commune, en sachant que pour les ZAC, la taxe ne s'applique pas. Dans le cadre de la commercialisation du quartier Koenig, n'étant pas une ZAC, se pose la question du montant de cette taxe. En effet, le but de cette taxe est de permettre à une commune d'aménager une zone ou un terrain ; pour le quartier Koenig, l'aménagement est à la charge de Caen la mer, il semble logique de limiter le taux afin de permettre une meilleure commercialisation des lieux. Une entreprise trouvera plus d'intérêt à s'installer dans une ZAC, exonérée de taxe d'aménagement par rapport à Koenig. C'est pourquoi il est proposé de fixer le taux à 1% (*taux minimum*), pour l'ensemble du quartier Koenig.

Jean LEMARIÉ, au nom des Élus de l'opposition, trouve cette mesure pertinente et est tout à fait favorable à ce taux.

Pierre ESTRADE précise que la commune n'ayant pas à effectuer l'aménagement, cela reste bénéfique pour elle.

Adopté à l'unanimité

D) Révision du zonage ABC (relatif aux aides à l'investissement locatif) :

Pierre ESTRADE informe qu'il ne s'agit pas de délibérer mais de se prononcer sur un vœu.

Jean-Paul DAUNOU expose que lors du dernier Conseil Communautaire de Caen la mer, a été émis le vœu de reprendre les textes proposés par l'Etat qui souhaite redéfinir les zones relatives au classement des communes selon leur besoin en matière de logement. La Loi Duflot a modifié les zones qui se trouvent ainsi réparties : 11 communes en B1 (*dont Bretteville sur Odon*), 8 communes en B2 et 16 communes en C. Pour Bretteville sur Odon, le nouveau classement est favorable.

Il propose le vœu de classer toutes les communes de Caen la mer en B1, ce qui correspond au PLH mis en place par l'agglomération et plus cohérent. C'est le vœu partagé par les autres communes de Caen la mer.

Jean LEMARIÉ indique que Caen la mer a très bien traité ce dossier du logement et de l'habitat. Le PLH qui représente un gros travail est une vraie réussite. Laurent BALU demande si cela a un impact sur le montant des loyers. Effectivement, précise Jean-Paul DAUNOU, ce classement permet d'encadrer les loyers. Il précise qu'il ne s'agit que d'une proposition du Préfet.

Avis favorable à ce vœu, à l'unanimité

E) **Fusion du Syndicat Intercommunal d'Energies et d'Equipement du Calvados (SDEC) et du Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados (SIGAZ)**

Jean-Paul DAUNOU rappelle qu'en début d'année, le Conseil avait délibéré pour les nouveaux statuts du SDEC. A partir de mai 2014, le SIGAZ sera dissout et la compétence gaz est reprise par le SDEC, dans le cadre d'une fusion. Il est donc demandé d'approuver cette fusion et de valider les nouveaux statuts du syndicat.

Adopté à l'unanimité

III – AFFAIRES FINANCIERES

A) **Indemnités du Trésorier Municipal :**

Pierre ESTRADE indique que suite à la nomination de Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorier Municipal à la Trésorerie de Caen Ouest, au 1^{er} août 2013, il est proposé au Conseil Municipal, dans les mêmes conditions que son prédécesseur Monsieur FUSÉE, de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité du conseil et de budget calculée à raison de 80% du taux maximum défini par arrêté ministériel du 16 décembre 1983

Adopté à l'unanimité

B) **Décision modificative du Budget 2013 :**

Pierre ESTRADE propose la décision modificative, en précisant quelques lignes comme la nouvelle réglementation en matière de couverture sociale des élus, la taxe sur la constructibilité suite à la vente des terrains pour la ZAC de la Maslière, minoration des emprunts, travaux en régie...La décision modificative s'équilibre donc en fonctionnement à 145 260 € et en investissement à 40 860 €.

Adopté à l'unanimité

C) **Demandes de subventions – projet réaménagement/agrandissement du groupe scolaire dont le restaurant scolaire :**

Jean-Paul DAUNOU informe que pour présenter les dossiers de subventions, des délais sont à respecter et compte tenu du dépôt de permis de construire projet réaménagement/agrandissement du groupe scolaire dont le restaurant scolaire, il est indispensable d'anticiper cette demande. Il s'agit de donner l'autorisation au Maire pour établir les dossiers de demandes de subvention, pour la DETR et pour la Caisse d'Allocation Familiale, le Département, la Maison du handicap et d'autres organismes. Le montant du projet est de l'ordre de 1,6 million d'euros HT.

Adopté à l'unanimité

IV – CULTURE ET JEUNESSE : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Martine LAVENAC, Maire Adjoint chargé de la culture informe que le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance au 31/12/2012. La Caisse d'Allocation Familiale avait une incertitude quant aux possibilités de renouvellement de ce contrat. Elle vient de nous informer qu'il est possible de le renouveler pour une durée de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2013, jusqu'au 31 décembre 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce contrat enfance jeunesse.

Jean LEMARIÉ demande ce que représente le montant perçu par la commune. Martine LAVENAC précise que cela représente environ 43 000 € (comme indiqué dans le budget adopté en mars dernier).

Adopté à l'unanimité

V – ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE CAEN LA MER

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement, présente le rapport 2012 du service d'élimination des déchets de Caen la mer. Il en ressort quelques observations : une baisse des tonnages pour la collecte des ordures ménagères, due certainement à l'amélioration du tri sélectif ; des actions pour limiter les emballages permettent d'obtenir une baisse du tonnage pour la collecte des sélectifs, pour le verre le résultat n'est toujours pas formidable. On remarque une baisse des encombrants sûrement due à l'interdiction de déposer les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Daniel LE BLASTIER précise, à la demande de Pierre LILLE, que ces tonnages sont le résultat du porte à porte uniquement, les entreprises qui ont une collecte privée ne sont pas comptabilisées.

Le Conseil prend acte de la présentation de ce rapport 2012

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Pierre ESTRADE**
 - ✓ indique qu'une rencontre a eu lieu à Bretteville avec le Président de la Communauté Rurale de Ouonck et son vice-président. Rencontre intéressante, la communauté de Ouonck a touché 25 millions de FCFA de la banque mondiale pour financer la ferme spiruline et les installations d'eau de Ouonck. Un plan de réorganisation à l'échelon national, en reprenant l'exemple de la France permet de transformer la communauté rurale de Ouonck en une commune ayant ses propres compétences. Jean-Paul LIVET, Président du jumelage est sur place pour suivre, par délégation de Bretteville sur Odon, la fin du chantier du château d'eau.
 - ✓ présente le compte-rendu d'activité 2012 de la Zac de la Masière par Normandie Aménagement. Depuis l'année dernière, quelques modifications sont à apporter car, compte tenu du prix de vente des terrains plus élevé que prévu, l'étude préalablement réalisée est à relancer avec de nouvelles données, afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de faire des choix sur le nombre de logements, le style de logements, la typologie... Jean LEMARIÉ trouve que ce projet avance vraiment très très lentement. Laurent BALU demande quand on aura des précisions sur le projet et si la commune a son avis à donner dans le projet. Pierre ESTRADE confirme que le projet est porté par Caen la mer et c'est effectivement plus lourd qu'avec un promoteur privé, mais permet de donner son avis et ses souhaits. Cela a été le choix unanime du Conseil Municipal en son temps.
 - ✓ la procédure de « déclaration de projet » relative à la reconversion du quartier Koenig est lancée, le processus de mise à niveau de voiries aussi. Le développement commercial est en cours et des projets concrets sont évoqués et nécessitent enquêtes...
 - ✓ Lors du dernier conseil communautaire de Caen la mer, a été présenté le résultat du cabinet d'études financières qui a proposé des pistes à étudier : il faudrait limiter les frais de fonctionnement, ralentir voire différer des investissements, la dotation de solidarité communautaire pourrait disparaître progressivement compensée par le fonds de péréquation horizontale intercommunale et revoir une éventuelle augmentation de l'impôt ménage. Jean LEMARIE ne partage pas ce compte-rendu de réunion, Jean-Paul DAUNOU qui participait à cette réunion publique confirme ces pistes ainsi que Daniel LE BLASTIER qui était lui aussi présent.
- **Olivier SAINT MARTIN**, Conseiller Municipal délégué, dresse un bilan des vacances de la Toussaint :
 - ✓ au centre de loisirs : 67 enfants inscrits (*même effectif qu'en 2012*), par contre plus de journées enfants : 289 contre 273 en 2012,
 - ✓ pour les stages multisports : 36 enfants inscrits (*44 en 2012*), 159 journées enfants (*260 en 2012*),
 - ✓ pré ados – ados : 10 jeunes en moyenne par jour, en baisse.
- **Jean-Paul DAUNOU**, Maire Adjoint chargé des travaux, informe que :
 - ✓ le SDEC a la compétence concernant la création de bornes rechargeables sur l'agglomération. Il recense les communes intéressées. Cela nécessite 1 ou 2 places de stationnement pour un prix d'environ 11 000 € dont 2 à 3 000 € à la charge de la commune. Bretteville sur Odon s'est « inscrit », sans engagement. Il faut maintenant déterminer le lieu d'accueil de ces bornes.
 - ✓ des réfections partielles de voirie viennent d'être réalisées dans la commune.
 - ✓ les travaux d'électricité allée des Aubépines se terminent, une coupure de courant a perturbé quelques rues ce matin.
 - ✓ les travaux de la halle de sports suivent leurs cours mais il faut être très vigilant sur les délais pas totalement respectés, une lettre de mise en demeure avait informé les entreprises de possibles pénalités de retard.
 - ✓ le permis de construire vient d'être déposé pour le projet d'agrandissement du groupe scolaire, prochaine réunion du groupe de travail le 3 décembre, les appels d'offres devraient partir 2^{ème} semaine de décembre.

La séance est levée à 23 h